

ORDRE DU JOUR
Assemblée générale annuelle
25 mai 2022 – 13 h

- 13 h Inscription
- 13 h 30 Ouverture de l'assemblée générale annuelle et présences
- 1) Présentation des membres du CA et du personnel
 - 2) Mot de bienvenue du représentant de la Ville de Gaspé
 - 2) Lecture et adoption de l'avis de convocation
 - 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 4) Nomination d'un président et secrétaire d'assemblée
 - 5) Lecture et adoption des procédures d'assemblée
 - 6) Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 28 mai 2021
 - 7) Mot du président
 - 8) Ratification des règlements généraux
 - 8) Présentation de la direction
 - a) Rapport d'activités 2021-2022
 - b) Période de questions
 - c) Adoption du rapport d'activités
 - 9) Lecture et adoption des états financiers au 31 mars 2022
 - 10) Ratification de l'auditeur indépendant pour la prochaine année
 - 11) Présentation du budget prévisionnel 2022-2023
 - 12) Nomination d'un président et secrétaire d'élection et des scrutateurs
 - 13) Élections ou ratification (2 ans) dans : Côte-de-Gaspé – Matanie – Mitis – Matapédia
 - 14) Date et lieu de la prochaine assemblée générale annuelle
 - 15) Levée de l'assemblée

Les résultats des officiers élus au sein du conseil d'administration seront dévoilés lors du prochain bulletin aux membres et par communiqué aux médias.